

L'ASSOCIATION FAIRPLAYLIST PRÉSENTE FACE B
LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA MUSIQUE ÉTHIQUE ET SOLIDAIRE

RENCONTRE PROFESSIONNELLE

LES OUTILS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
AU SERVICE DE LA FILIÈRE MUSICALE

VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014
À LA TROCKETTE, CAFÉ ASSOCIATIF





c/o Maison des Associations du 11^e
8 rue du général Renault, 75011 Paris
contacts :
Gilles MORDANT : 06.09.36.97.60
Sébastien BECQUET : 06.72.96.30.85
www.fairplaylist.org



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle : Les outils de l'Économie Sociale et Solidaire au service de la filière musicale

Compte-rendu de la rencontre professionnelle

Dans le cadre de la 8ème édition du Festival de Ménilmontant, a eu lieu le vendredi 21 novembre 2014 à La Trocette, café associatif situé dans le 11ème arrondissement de Paris, un après-midi dédié à l'échange et au débat autour du projet Face B, porté par l'association Fairplaylist, et plus généralement des "outils de l'Économie Sociale et Solidaire au service de la filière musicale".

Face aux pratiques des majors du secteur, bon nombre d'acteurs de la filière musicale sont à la recherche ou expérimentent de nouveaux équilibres et de nouveaux modes de collaboration, qui passent par de nouveaux modèles économiques, mais aussi le respect de certains principes : meilleure transparence des revenus, partenariats plus honnêtes et partage réellement équitable de la valeur entre créateurs (auteurs, artistes), labels et services en ligne.

À l'occasion de cette rencontre, plusieurs instruments clés dans la création d'une nouvelle économie plus juste pour la filière musicale ont été présentés et ouverts à discussion : la « billetterie mise à nu » et son principe de transparence de l'économie d'un concert, la Charte et le label "musique éthique" en direction des acteurs responsables de la filière musicale, et enfin les coopératives d'activités (Scop, Scic, Cae, etc.) dans le secteur culturel et leur mode de fonctionnement collaboratif.

Une vingtaine de professionnels, techniciens, chargés de projets ou artistes ont ainsi pu échanger sur leurs pratiques concernant la production, l'organisation d'événements, l'accompagnement d'artistes, ou encore l'accompagnement à la création d'activité dans le milieu culturel et plus particulièrement musical.

Le compte-rendu ci-dessous concerne les deux temps de la rencontre : la présentation du projet *Face B* et des outils qui y sont développés, les échanges autour de l'expérience des coopératives culturelles invitées. Il n'a pas valeur d'exhaustivité vis-à-vis des nombreux questionnements qui ont pu être abordés au fil des heures, mais trace une synthèse des contenus ainsi que du bilan que les participants ont pu faire de ces deux modules, dans leurs contenus et dans leurs déroulements.



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle : Les outils de l'Économie Sociale et Solidaire au service de la filière musicale

- Tour de table des participants, suivi d'une introduction à la rencontre

par Gilles Mordant, co-fondateur et directeur de Fairplaylist

Aujourd'hui, la France, pionnière de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) a tout pour devenir l'un des chefs de file d'une filière musicale dite « responsable », mais pourtant cette autre manière de « faire de la musique » y reste méconnue des pouvoirs publics, de l'économie dite « classique », mais aussi et surtout de l'opinion. Sous-évaluée, son potentiel est sous-utilisé. Une question dès lors se pose : Comment changer la donne ?

Le temps de rencontre professionnelle qui s'ouvre va tenter d'apporter des réponses à cette question. Il portera sur les outils qui s'offrent aux acteurs de la filière musicale à la recherche ou qui expérimentent de nouveaux équilibres et de nouveaux modes de collaboration. La volonté étant de bâtir une nouvelle économie plus juste pour la filière musicale.

Nous sommes ici principalement des professionnels du secteur des musiques actuelles de la région parisienne et de Lille. Certains n'ont pas ou peu été formés aux outils de l'Économie Sociale et Solidaire, d'autres évoluent au sein de sociétés coopératives et maîtrisent ces outils, nous tous sommes confrontés aux nombreuses problématiques qui touchent la filière musicale au quotidien.

L'après-midi va commencer par un rapide tour de table permettant à chacun des participants de se présenter, nous consacrerons ensuite un temps rapide à présenter l'association Fairplaylist ainsi que les différentes actions qu'elle a mené depuis plus de 10 ans, nous poursuivrons par la présentation du projet FACE B et de ses outils, enfin nous consacrerons la dernière partie de cette rencontre à nous pencher sur l'expérience des coopératives culturelles invitées.

Participant(e)s

Maguelone Cathala
& Sophie

Réseau MAP

François Bouin
RIF Lille

Michel Besson
Réseau MINGA

Erika Girault
Artisans du Monde

Marième Faye
La Métisse

Edouard Depeyre
Weezevent

Jérôme Pons
Musicwontstop

Coralie Flizot
Belmachine

Marie-Angella EPITER
Musique à la menthe

Stéphane Riva
**SCOP ACP Manufacture en
chanson**

Sandrine Barret
CAE Artcoop etc.

Laurent Decès
SCIC Petit Bain

Marie Britsch
**Attachée de presse indép.
(CAE CLARA)**

Sissi Kessai
Attachée de presse indép.

Valéry Houdaille
Producteur indépendant

Frédéric Dubois
Musicien/Prod. indépendant



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle : Les outils de l'Économie Sociale et Solidaire au service de la filière musicale

- Présentation de Fairplaylist

par Gilles Mordant

Fairplaylist est une association fondée en 2003, qui a pour but le soutien à la création et à la diversité musicales, en intégrant les notions d'équité et de solidarité dans la musique enregistrée et le spectacle vivant. Fairplaylist fédère les acteurs de la filière musicale, expérimente et invente avec eux des modes de production plus justes via le respect de critères partagés d'équité et de solidarité, et tente de sensibiliser un large public à la dimension culturelle du développement durable. Concrètement, Fairplaylist c'est :

Le Cahier des charges « Musique éthique »

Cette charte a été élaborée en 2006-2007 à l'initiative des associations Fairplaylist, Dyade Art, d'un producteur (Utica), ainsi que sur la base de la consultation de musiciens et de disquaires indépendants. Elle est une tentative d'élaboration collective de critères d'équité et de solidarité applicables à la filière du disque, avec des critères dits « impératifs » mais aussi de progrès.

Le Festival de Ménilmontant

8ème édition cette année. Il se déroule au mois de novembre, durant le Mois de l'Économie Sociale et Solidaire. Il a vu passer plus d'une centaine d'artistes (Piers Faccini, Sanseverino, Christian Olivier (Tête Raïdes), Fantazio, JP Nataf, Melissa Laveaux...) sur la place de Ménilmontant ou dans les salles du quartier (L'Alimentation Générale, La Java, La Maison des Métallos, Le Studio de l'Ermitage, le Zèbre de Belleville, L'Atelier du Plateau...). Les concerts sont accompagnés de débats, de rencontres et d'atelier pour informer un large public sur les questions du commerce juste et des biens culturels.

La compilation « Le son de Ménilmontant »

En 2008 Fairplaylist a sorti un disque, une compilation qui présente des groupes locaux parisiens. Elle a été réalisée en respectant la charte : enregistrée dans un studio utilisant de l'électricité verte. La pochette du disque est en matière recyclée (carton), encre végétale et colle sans solvant.

Les Concerts Solidaires

Fairplaylist organise des concerts où se mêlent musique, débats et sensibilisation sur les enjeux de musique éthique et solidaire, ou plus largement d'économie sociale et solidaire. Ce type d'événement permet au grand public d'appréhender les coulisses du spectacle vivant. Les concerts se caractérisent par : la valorisation de styles musicaux « moins représentés », le partage des risques entre l'organisateur et le producteur, une transparence sur l'économie de l'événement et la pédagogie connexe auprès du public.



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle : Les outils de l'Économie Sociale et Solidaire au service de la filière musicale

- Présentation du projet FACE B

par Gilles Mordant et Sébastien Becquet, en charge du projet pour Fairplaylist.

Ce projet se veut en réaction à la domination des majors sur la filière musicale et au fait qu'elles orientent la demande mondiale vers quelques chanteurs et musiciens connus, en négligeant la majeure partie de la production musicale. Une vision strictement commerciale et à court terme, qui entraîne une précarisation des acteurs de la filière et une réduction de la diversité culturelle. L'idée est d'imaginer de nouvelles manières de concevoir la production, la distribution et l'écoute de la musique, pour ainsi permettre : 1) à chaque professionnel de la filière de vivre de son métier, et 2) à chacun d'accéder à une offre musicale riche et diversifiée. Pour cela, Fairplaylist se fixe deux objectifs majeurs :

- La fédération des acteurs responsables de la filière musicale

Une telle fédération doit permettre aux acteurs qui la rejoignent d'échanger avec des acteurs ressources de la filière et d'être identifiés par eux. On doit pouvoir y partager autour des pratiques responsables et participer aux différents débats sur la filière musicale. Elle doit permettre en outre de relayer des informations musicales (sortie d'album, tenue de concert, événement, etc.

- La mise en oeuvre opérationnelle d'un système de garantie participatif

Un SGP permet de certifier que les produits issus d'une filière ont été produits dans le respect de principes et de critères co-construits par ses acteurs, du producteur au consommateur. C'est pourquoi, à titre d'expérimentation, Fairplaylist propose à ses partenaires d'élaborer et de tester ensemble des outils au service de pratiques plus responsables des acteurs de la filière.

- Les outils

La "billetterie mise à nu"

Fairplaylist s'associe aux lieux de diffusion pour aider le public à comprendre l'économie des concerts. Grâce à un affichage sur le lieu de l'événement et sur internet, les spectateurs peuvent trouver les principaux éléments financiers de la manifestation. Pour Gilles Mordant, il est déterminant de communiquer de manière transparente sur l'économie globale d'un concert. Le public doit en effet savoir combien d'entrées payantes (*break*) il faudra à l'organisateur pour équilibrer la soirée. Un public mieux informé devient dès lors acteur de sa consommation et peut être fidélisé par l'intermédiaire d'un tel outil. Dans le but de développer cette pratique, Fairplaylist collabore avec Weezevent, une entreprise qui développe une billetterie en ligne nouvelle génération. Edouard Depeyre (Weezevent) nous présente cette collaboration et le projet de création d'une interface de billetterie en ligne "mise à nu"...



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle : Les outils de l'Économie Sociale et Solidaire au service de la filière musicale

Weezevent est tout d'abord né du constat de nombreux organisateurs d'événements, notamment d'un fort besoin d'autonomie dans la gestion de leur billetterie. Vient ensuite la phase de création d'un système qui vient répondre à ces problématiques, et qui permet aujourd'hui à des organisateurs d'événements, même occasionnels, de créer et d'éditer une billetterie en ligne de manière autonome. Les possibilités aujourd'hui sont multiples, notamment pour gérer les différentes tarifications, éditer ses billets, et bien entendu communiquer en direction du public.

La nouvelle phase engagée par Weezevent en collaboration avec Fairplaylist est désormais de développer un "widget" intégré à l'actuelle interface, où l'utilisateur de la billetterie aura la possibilité de rentrer les différents postes de dépenses liés à l'événement, et qui lui permettra ainsi de faire figurer un graphique sur ses billets et son mini-site internet.

À la suite de l'exposé, Laurent Decès soulève une question : celle de la fiabilité. Pour l'instant on peut en effet mettre les chiffres que l'on veut dans l'interface en ligne... Edouard nous assure en réponse que l'engagement de Weezevent est de perfectionner ce système et de faire prochainement une présentation de la version Béta de cet interface. Il s'agit de ne pas amener de confusion auprès du public.

Stéphane Riva interroge également cet outil qui, s'il semble bien pensé, ne donne qu'une information quantitative au spectateur. Sébastien Becquet intervient et avance que l'utilisateur d'un tel outil, dans le cadre d'un engagement lié à la démarche « Musique éthique », se devra de mettre en avant les informations qualitatives, notamment par un affichage de la Charte « Musique éthique ».

Le "barème équitable de cachets"

Dans le souci de favoriser une rémunération plus juste des artistes, Fairplaylist souhaite, en partenariat avec des producteurs et des lieux de diffusion, expérimenter un système de cessions équitables proposant des conditions identiques à chaque artiste programmé. Construit dans la limite du budget d'une manifestation, ce barème est basé sur 4 grands critères :

- ➔ la notoriété des groupes,
- ➔ le nombre de musiciens par groupe,
- ➔ la taille des salles,
- ➔ le coefficient multiplicateur entre le cachet brut minimum et le cachet brut maximum, qui est fixé à 3.

Gilles Mordant rappelle que ce système a déjà été diffusé auprès de divers acteurs de la filière musicale (artistes, producteurs, tourneurs, etc.), qui ont réagi et l'ont enrichi, et qu'aujourd'hui il s'agit de généraliser cette démarche éthique.



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle : Les outils de l'Économie Sociale et Solidaire au service de la filière musicale

À ce sujet, Frédéric Dubois intervient. Selon lui, pour payer des musiciens correctement il faut de l'argent ; mais comment payer 100€ un musicien quand dans la salle il n'y a que 50 personnes qui ont acheté leur place 10€ ? Pour lui, il s'agirait d'adapter le barème selon la taille de la salle, le nombre de musiciens, mais aussi et surtout, selon le nombre d'années d'expérience du groupe (5 ans de carrière = 50€/musiciens par exemple). En effet, on ne peut pas rémunérer des jeunes musiciens comme des musiciens confirmés, et des groupes qui viennent de se monter comme des groupes qui tournent depuis longtemps. Il faut une progressivité nécessaire.

La Charte « Musique éthique »

Une première version de cette charte a été élaborée en 2006-2007 par Fairplaylist en collaboration avec l'association Dyade Art, le producteur Utica, ainsi que sur la base de la consultation de musiciens et de disquaires indépendants. Ce travail fut une tentative d'élaboration collective de critères d'équité et de solidarité applicables à la filière du disque, avec des critères dits « impératifs » mais aussi « d'amélioration ».

À l'heure d'aujourd'hui il s'agit de tirer parti du large travail déjà effectué, et de continuer cette démarche de dialogue au sein d'un groupe de travail composé des porteurs de projets, de techniciens et d'élus. L'idée sera d'ouvrir et de simplifier cette charte, afin qu'elle puisse être adoptée par des acteurs de l'ensemble de la filière musicale. Dans les faits, elle doit être dans un premier temps éprouvée sur le terrain pour être améliorée, puis évaluée pour être validée.

L'objectif de cette charte, qui engagera moralement les acteurs signataires, est multiple :

- ouvrir un dialogue autour d'une base de principes communs pour permettre à différents acteurs de la musique d'harmoniser leurs pratiques,
- poser les principes de rapports plus équilibrés entre les acteurs, basés sur la concertation et sur une répartition plus équitable des richesses générées par la filière musicale,
- mettre en place un système d'évaluation permettant la vérification de l'équité et de la solidarité.

Le label « Musique éthique »

Projet porté par l'association Fairplaylist depuis 2012, le label « Musique éthique » se veut en faveur du développement d'une filière musicale écologique, équitable et solidaire. Sébastien B. indique qu'il s'agit d'un outil de certification des pratiques responsables mises en oeuvre par les acteurs signataires de la Charte « Musique éthique ».



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle : Les outils de l'Économie Sociale et Solidaire au service de la filière musicale

Un label, pourquoi ?

- ➔ Améliorer considérablement la visibilité et la lisibilité des acteurs de la filière musicale qui font l'effort d'avoir des pratiques responsables,
- ➔ Flécher des politiques publiques en direction de ces acteurs dits « responsables »,
- ➔ Accompagner les autres acteurs de la filière dans une démarche d'amélioration sociétale continue,
- ➔ Mesurer le poids et l'impact des acteurs responsables de la filière musicale.

Le Système d'analyse de filière (SAF)

Sébastien B. clôt son exposé des outils portés au sein du projet *Face B* par la présentation du Système d'analyse de Filière. Le principe est que les acteurs qui, en collaboration avec Fairpaylist, auront rejoint la démarche pour une filière musicale plus responsable, et qui se seront engagé à respecter la Charte « Musique éthique », entrerons dans un cycle d'évaluation en vue d'une certification. Il est précisé que dans cette démarche, il n'existe pas d'organisme certificateur extérieur, et que ce sont les acteurs eux-mêmes qui s'évalueront, se certifieront, et s'orientent mutuellement.

Michel Besson, acteur historique du réseau MINGA, amène sa part de réflexion sur le sujet. Il faut se fédérer dit-il. Il s'agit dans un premier temps de définir ensemble les points clés d'une charte. Avant une quelconque labellisation, il faut avant tout se doter d'un outil qui interroge nos pratiques. Il faut absolument avoir une vision de filière.

Rappelons que MINGA est un espace de réflexion, de débat, d'action et de coopération, où se tissent des liens de solidarité interprofessionnelle et citoyenne entre acteurs économiques indépendants. Et surtout, MINGA a créé en 2003 un outil d'analyse des filières capable de construire et de donner accès à une information de qualité concernant les pratiques sociales, environnementales, économiques et financières des acteurs économiques d'une filière de produit, un outil qui permet l'examen des données d'une filière au travers de ces pratiques.

L'enjeu est donc d'analyser les données récoltées lors de la phase de certification et de les restituer sous forme d'études sur la filière musicale en s'inspirant de la démarche des membres de MINGA et de leurs partenaires, et ce afin d'engendrer une dynamique de filière. L'idée est de mettre en place une Commission citoyenne où les acteurs se rencontrent réellement, où chacun d'entre eux participera d'égal à égal et sera informé du contenu de l'évaluation, ce qui devra permettre de co-construire une véritable analyse de filière basée sur l'ensemble des données récoltées.



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle :
Les outils de l'Économie Sociale et Solidaire au service de la filière musicale

- ✓ Cette première partie aura mis en lumière l'ensemble des outils proposés par Fairplaylist au sein du projet *Face B*, mais aussi les besoins en matière de participation soulevés par la co-validation de tels outils.
- ✓ Elle aura également permis de proposer des pistes de travail en vue de faire avancer ce projet.
- ✓ Elle a donné l'opportunité aux acteurs présents d'intervenir, afin de proposer leur propre vision de l'utilisation des outils proposés, notamment de la billetterie "mise à nu".
- ✓ Cette séance a enfin mis en perspective la démarche spécifique de l'association Fairplaylist qui a été par la suite saluée en fin d'après-midi lors du débriefing de la rencontre.



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle : Les outils de l'Économie Sociale et Solidaire au service de la filière musicale

- Focus sur les Sociétés Coopératives culturelles

par Stéphane Rival, gérant de la SCOP ACP Manufacture en chanson, par Laurent Decès, administrateur de la SCIC PETIT BAIN, et par Sandrine Barret, co-fondatrice et gérante CAE ARTCOOP

Au premier temps de l'après-midi suit une discussion autour des expériences menées au sein des coopératives culturelles invitées. Ces acteurs coopératifs ont à cette occasion détaillé des réalités concrètes de leur quotidien dans l'accompagnement d'artistes, l'accompagnement à la création d'activité, ou encore la gestion d'un lieu culturel.

Sébastien Becquet rappelle tout d'abord les différentes formes de coopératives : les SCOP (Sociétés Coopératives et Participatives), les SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif), et les CAE (Coopératives d'Activités et d'Emploi). Si les premières sont des entreprises partagées et détenues en majorité par leurs salariés, les secondes peuvent en outre intégrer d'autres "collèges" dans le processus décisionnaire (utilisateurs, bénévoles, fondateurs, partenaires économiques), les dernières enfin sont une SCOP ou SCIC visant plus spécifiquement à encadrer et accompagner des porteurs de projets indépendants dans la création de leur activité, ces derniers adoptant un statut d'entrepreneur-salarié au sein de la coopérative.

La SCOP ACP Manufacture en Chanson

par Stéphane Rival, gérant

La Manufacture est un lieu d'environ 600 m², qui fait partie d'une fédération d'écoles de musique. Son activité première est la formation d'artistes-interprètes, à laquelle il faut ajouter l'accompagnement des artistes dans leur insertion professionnelle, l'action culturelle/artistique, la mise à disposition de salles, ainsi qu'une activité de diffusion (salle de 50 places environ). Cette dernière, si elle est déficitaire, reste tout de même en cohérence avec le reste du projet.

En 2010, l'association devient fiscalisée de par l'activité professionnelle de formation. Le modèle économique est donc, de fait, arrivé au bout du fonctionnement associatif. C'est à ce moment que l'équipe découvre la forme coopérative, et plus particulièrement le statut SCOP. Dans le cadre d'un accompagnement par l'URSCOP (Union Régionale des SCOP), l'association assure sa transition sur 3 ans. Et 30 ans après sa création, le 1er janvier 2013, l'association ACP la Manufacture Chanson se transforme en SCOP. Dans l'esprit, il s'est agi d'un retour au projet initial tel que pensé par son fondateur, Christain Dente, musicien : un outil d'artistes par et pour les artistes. Et l'équipe permanente s'est totalement appropriée l'outil : sur les 29 associés que compte la coopérative, 24 sont des salariés. La part sociale est à 50€.



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle : Les outils de l'Économie Sociale et Solidaire au service de la filière musicale

Plus précisément, les intervenants, qui sont souvent actifs par ailleurs (intermittents), font parti intégrante de la SCOP car ils interviennent régulièrement. Ce qui n'est pas le cas des artistes qui viennent jouer de manière occasionnelle, car ils ne participent pas assez régulièrement à la vie de la structure. Ces derniers pourraient, à la limite, être considérés comme associés, mais pas comme associés-salariés. À retenir : une SCOP doit être détenue par ses salariés à hauteur minimale de 65% de ses parts sociales, et à 50% de son capital.

En ce qui concerne la gouvernance, le principe "1 personne = 1 voix" est respecté. Le directeur de l'association est devenu gérant de la coopérative, et est élu tous les 4 ans. Il doit rendre des comptes... Si le bilan présenté et le projet proposé ne conviennent pas aux salariés, il n'est pas reconduit dans ses fonctions. En parallèle, comme ils sont plus de 20 associés, a été mis en place un Comité de surveillance, mais aussi un Comité consultatif avec un avis consultatif, un outil qui permet d'aider le gérant.

Pour ce qui est des bonnes pratiques, Stéphane R. aborde dans un premier temps le volet formation. Il s'agit pour la Manufacture de respecter les agréments en réponse aux nouvelles exigences administratives en matière de diplômes et de formations diplômantes. Dans un deuxième temps, s'agissant du volet diffusion, la Manufacture s'efforce de rémunérer correctement les artistes (petits cachets, petits plateaux), en engagement direct mais aussi dans le cadre de co-réalisations. Par ailleurs, elle organise beaucoup de résidences, ce qui permet aux artistes de s'inscrire dans une démarche de transmission.

Gilles Mordant demande à Stéphane Riva s'ils communiquent ou non en direction du public sur ce statut coopérative. Stéphane R. répond que non. Selon Gilles M. il y aurait peut-être là une piste à explorer...

La SCIC Petit Bain

par Laurent Decès, administrateur

Laurent débute son intervention par une distinction entre SCIC et SCOP : pas de critère sur la part de capital que doivent détenir les salariés dans une SCIC. Il s'agit ici d'un système de gouvernance collégiale (fondateurs, salariés, usagers, partenaires financiers ESS). Dans une SCIC, le principe "1 personne = 1 voix" n'est pas respecté. En réalité, le poids décisionnaire de chacun est différent selon le collègue auquel il appartient (par exemple, 40 à 45% -maximum- reviennent aux fondateurs, 25% aux salariés...). L'intérêt de la SCIC : le multi-sociétariat. Les salariés sont intégrés à la gouvernance, mais aussi les usagers, ou encore des structures partenaires.



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle : Les outils de l'Économie Sociale et Solidaire au service de la filière musicale

Laurent cite l'exemple de structures ayant rejoint le projet de la coopérative : une boulangerie d'insertion située à deux pas de là "Farinez-vous !" (Petit Bain y achète son pain...), mais aussi le producteur d'un festival annuel de musiques du monde... Il note néanmoins la difficulté d'intégrer certaines collectivités telle que la Mairie de Paris.

Historiquement, Petit Bain est une SCIC agée de 3 ans. À l'origine de ce projet, il y a l'association "Guinguette pirate". Cette association avait déjà fait venir et géré une jonque sur le même quai, nommée *La Guinguette pirate*, aujourd'hui nommée *La Dame de Canton*. Dans la continuité, cette association a conduit le projet du Batofar, lieu emblématique parisien, puis a conduit un projet de quartier avec les habitants environnants... Un constat est dès lors apparu : il manque quelque chose à l'association pour développer ses projets, notamment en terme d'indépendance, de compétences dans l'ingénierie de la gouvernance, et enfin en terme de crédibilité face à certains acteurs économiques. Il est alors décidé de faire passer la structure du statut d'association à celui de SCIC. Les avantages liés au projet économique de la coopérative se sont immédiatement fait sentir : plus de crédibilité face aux partenaires financiers, notamment concernant les facilités de caisse, ainsi qu'une meilleure identification auprès du reste des partenaires.

En direction des investisseurs, la SCIC peut émettre des titres participatifs : ces derniers bloquent de l'argent dans les fonds propres de la structure pendant 7 ans, avec un taux de rémunération fixe et la possibilité d'un taux variable (exemple : Taux fixe = 4%/an, avec la possibilité d'un taux variable (+1% supplémentaire) si la structure fait des bénéfices conséquents ou (-1%) si la structure embauche un salarié en insertion.). Stéphane Riva précise qu'une SCOP peut également émettre des titres participatifs.

Petit Bain, et c'est important de le souligner, est propriétaire de son bateau. Un aspect non négligeable de son indépendance, complété par le fait que la structure est à un taux d'autofinancement de 85 %. Pour ce qui est de l'emplacement du bateau, il est lié à la réponse à un appel à projet lancé il y a plusieurs années par "Port de Paris". Cette rénovation était à l'époque en lien avec l'implantation de la ZAC "Paris Rive Gauche".

Pour ce qui est des bonnes pratiques, Petit Bain, si elle est une salle de concert, est surtout une entreprise d'insertion. Son fonctionnement est de fait bien différent de celui des lieux privés lucratifs du reste de la scène parisienne. À ce propos, Laurent D. appuie sur le fait que la SCIC se situe au carrefour d'un triptyque de projets (un projet social, un projet culturel, et un projet économique), et que si Petit Bain peut s'engager à faire des cachets aux artistes qui viennent s'y produire, c'est uniquement grâce à l'ingénierie financière inhérente à la structure.



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle : Les outils de l'Économie Sociale et Solidaire au service de la filière musicale

Par ailleurs, Petit Bain propose régulièrement des résidences. C'est une séquence incontournable dans l'accompagnement des artistes, et c'est un moment privilégié pour les sensibiliser à la démarche coopérative. L'artiste peut ainsi intégrer la coopérative à la fin de la résidence, les parts de capital étant peu élevées et accessibles, ce qui permet à ces derniers d'intégrer le processus décisionnaire du lieu et, de fait, de se l'approprier.

Enfin, Petit Bain c'est un fonctionnement grâce à de l'électricité verte (enercoop), une accessibilité aux personnes à mobilité réduite, des équipements qui permettent aux malentendants de suivre les concerts, une restauration basée sur des produits locaux et une carte de vins BIO, etc.

Une question dès lors se pose : Comment mettre en avant ces bonnes pratiques, tant dans la gouvernance, que dans les usages du lieu au quotidien ? Selon Laurent D., Gilles M., et Sébastien B., il apparaît que le projet *Face B*, notamment dans son volet de "communication en direction du public", soit une bonne solution : la billetterie mise à nu amène la transparence sur l'économie des concerts, la mise en avant du barème équitable des cachets permet d'expliquer comment sont rémunérés plus justement les artistes, et enfin l'affichage de la Charte « Musique éthique » indique aux utilisateurs quels sont les engagements pris par le lieu concernant des pratiques responsables.

Maguelone Cathala, du réseau MAP, réagit et informe de l'existence d'une publication de l'IRMA : "Le management responsable du spectacle", ainsi que de l'existence d'un label européen qui reconnaît ces bonnes pratiques.

La CAE Artcoop etc.

par Sandrine Barret, co-fondatrice et gérante

La CAE est plus une forme d'organisation du travail qu'une forme de coopérative en soi. En effet, une Coopérative d'Activité et d'Emploi peut tout aussi bien être une SCOP (CAE CLARA par exemple) qu'une SCIC (CAE Artcoop). Seconde précision : une coopérative est doublement soumise au droit ; le droit des sociétés car c'est une SARL, et le droit coopératif car c'est une entreprise coopérative.

Concernant Artcoop etc., l'idée est de rendre l'artiste autonome, en lui faisant comprendre qu'il est à la fois créateur au sens artistique mais aussi au sens économique. Pour ce faire, elle a une équipe-support en matière de comptabilité, de gestion, et en matière juridique. Ses activités, concerne 4 domaines :

- la création artistique,
- la production de spectacles vivants,
- la formation/l'autonomisation d'artistes,
- l'accompagnement coopératif.



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle : Les outils de l'Économie Sociale et Solidaire au service de la filière musicale

Historiquement, en 2008, Sandrine B. accompagne des bénéficiaires du RSA dans le cadre d'un dispositif IAE (Insertion Économique par l'Emploi) pour constater deux ans plus tard l'échec de la plupart des solutions proposées. Elle décide alors d'associer 14 artistes à la création d'une coopérative, avec des parts sociales à 10€. La SCIC est ainsi créée en 2010 et met près d'un an et demi à se faire reconnaître dans le paysage économique et artistique francilien... jusqu'à la création de sa partie CAE.

Aujourd'hui Artcoop etc. collabore avec d'autres coopératives telle Coopaname, mais aussi Smart.fr - vers laquelle elle externalise sa gestion sociale. Et même si la structure est encore à la recherche d'un modèle économique plus solide, deux CDI viennent tout de même d'être signés par Sabine et son associée Johanna Schneider...

La coopérative possède en outre une licence de producteur, et est donc "producteur de spectacle vivant" (Code APE 9001Z). De sorte que la coopérative est concrètement un outil de production partagé par des artistes où chacun possède sa propre "identité" pour ses spectacles, mais où juridiquement tous sont salariés au sein de la même structure. À ce propos, elle note que si les artistes sont libres de communiquer ou non sur le fait qu'ils sont au sein d'une coopérative, dans la réalité, ils le font tous ! Pour eux, il apparaît que la coopérative est comme une maison partagée, chaque membre est membre de la "communauté", l'artiste n'est pas seul.

Stéphane Riva intervient et interroge : "Comment ça se passe quand un artiste-interprète arrive chez vous ?".

Sandrine B. répond que l'objectif d'Artcoop etc. est d'accompagner l'artiste sur son projet artistique, tout en le formant à la gestion économique de son projet de création ou de reprise d'une activité. Concernant cet accompagnement, il se fait dans le cadre de la signature d'un contrat avec l'URSAAF : le contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet Entreprise). Il s'agit d'un contrat par lequel une société ou une association s'engage à assister, pendant la phase préparatoire et éventuellement le début de l'activité, un porteur de projet, non salarié à temps complet, désireux de créer ou reprendre une activité.

Au niveau de la déclaration et de la rémunération de l'artiste au sein de la coopérative, si l'artiste souhaite être intermittent, il est payé au cachet. En revanche, s'il ne souhaite pas de l'intermittence (pas assez d'activité et donc trop peu de cachets en perspective...), il sera déclaré **au régime général de la Sécurité Sociale** dans le cadre du contrat CAPE : quand il joue, son chiffre d'affaire entre sur son compte au sein de la coopérative et, à la fin du mois, s'il le souhaite, il est rétribué avec un bulletin de salaire.



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle : Les outils de l'Économie Sociale et Solidaire au service de la filière musicale

Sabine B. Termine avec l'exemple d'un artiste, magicien, qu'elle accompagne depuis 18 mois : *"Cet artiste vend ses spectacles, qui sont facturés par la coopérative (contrat de session de droit, en tant que producteur). Au lieu d'être payé en cachets, il a mis de côté le capital qu'il engrangeait au fur et à mesure. Parfois, il récupérait cet argent avec un bulletin de paie fait par la coopérative. Aujourd'hui il a assez de dates pour travailler au cachet et devenir intermittent ; c'est la fin de son contrat CAPE. L'idée à retenir : À partir de rien on peut faire !"*

Il faut retenir qu'une CAE est une coopérative qui sécurise au maximum les périodes de début ou de relance de carrière.

- ✓ Cette dernière partie aura permis de mettre en perspective la pluralité des expériences et des approches, notamment au sein des coopératives culturelles invitées.
- ✓ Il a par ailleurs été démontré que ces nouvelles pistes étaient à envisager sérieusement pour celles et ceux qui sont à la recherche de nouveaux modes de fonctionnement ou de structuration.
- ✓ Les acteurs présents ont souligné l'utilité de cette rencontre professionnelle qui aura permis à chacun de réfléchir à la nécessité de pratiques plus responsables au sein de la filière musicale, et ce pour le bénéfice de tous.
- ✓ Enfin, il apparaît qu'entre une majorité de participants des points de vue convergent, ce qui augure à l'avenir de prochaines collaborations...



Association FAIRPLAYLIST
Projet FACE B

Rencontre professionnelle :
Les outils de l'Économie Sociale et Solidaire au service de la filière musicale

Compte rendu de la rencontre professionnelle projet Face B :
Rédaction : Sébastien Becquet - Relecture : Gilles Mordant - Décembre 2014
Toutes les informations sur le projet Face B : www.fairplaylist.org/face-b/

Les partenaires du projet Face B :

